

Date : 16 décembre 2025

Heure : 19 h 30

Lieu : TEAMS

Procès-verbal

Présences :

Nicolas Cervant-Caron	Administrateur (District 1)
Louise Ouellet	Administratrice (District 2)
Édith Tremblay	Administratrice (District 3)
Marie-Hélène Lebel	Administratrice (District 5)
Marie-Ève Cloutier	Administratrice (District 4)
Claude Breault	Administrateur (Municipal, santé)
Vacant	Administrateur (Ressources humaines, gouvernance)
Vacant	Administrateur (Ressources financières, matérielles)
Yolande Pelletier	Administratrice (Communautaire, sportif, culturel)
Vacant	Administrateur (18 à 35 ans)
Cynthia Belzile	Administratrice (Personnel de soutien)
Claudine Beaulieu	Administratrice (Personnel de direction d'établissement)
Julie Thibault	Administratrice (Personnel d'encadrement)
Richard Gagnon	Administrateur (Personnel professionnel)
Nathalie Lebel	Administratrice (Personnel enseignant)
Cynthia Morneau	Observatrice (Personnel d'encadrement, membre non-votant)
Nancy Couture	Directrice générale
Vincent Pelletier	Directeur général adjoint (Secrétaire général)

Absences:

1. Ouverture de la séance et constatation des présences

La séance se déroule à distance via la plateforme TEAMS et débute à 19 h 30. Tous les membres sont présents. La directrice générale, madame Nancy Couture, assiste à la rencontre depuis le siège social.

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier et résolu :

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 026 – 2025-12-16

3. Assermentation des nouveaux membres du conseil d'administration

Madame Nancy Couture procède à l'assermentation d'un nouvel administrateur :

✓ Monsieur Nicolas Cervant-Caron (Parent, district 1)

Le membre prête serment à voix haute séance tenante auprès de madame Nancy Couture, directrice générale, et s'engage à compléter et signer la documentation nécessaire à son assermentation.

4. Approbation et suivi du procès-verbal de la dernière séance

La présidente survole le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre dernier. La directrice générale donne le suivi de certains points et après discussions, la résolution suivante est adoptée :

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Gagnon et résolu :

QUE le secrétaire général soit dispensé de la lecture du procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2025, puisque les administrateurs en ont reçu copie au moins six (6) heures avant la tenue de la présente séance du conseil d'administration;

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 11 novembre 2025 soit adopté avec les modifications apportées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 027 – 2025-12-16

5. Période de questions du public

Aucun public n'est présent.

6. Présentation du plan d'action 2025-2026

Madame Nancy Couture présente le contenu du plan d'action 2025-2026. Les administrateurs délibèrent sur le sujet.

7. Adoption du Rapport annuel 2024-2025

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault et résolu :

D'ADOPTER le Rapport annuel 2024-2025 du Centre de services scolaire comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 028 – 2025-12-16

8. Information des comités et recommandations

8.1. Comité de gouvernance et éthique

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.2. Comité de vérification

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.3. Comité des ressources humaines

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

8.4. Comité consultatif de transport

Aucune rencontre n'a été tenue depuis la dernière séance du conseil d'administration.

9. Points d'informations générales et orientations stratégiques

9.1. Présentation du rapport annuel de la Protectrice régionale de l'élève

Madame Chloé Corneau, protectrice régionale de l'élève, est invitée à présenter aux administrateurs le rapport annuel 2024-2025 de la région de la Marée-Montante.

10. Dossiers à être adoptés

10.1. Actes d'établissement 2026-2027

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfèrent les Actes d'établissement et l'obligation pour le Centre de services scolaire de les adopter annuellement en vue de la prochaine année scolaire.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 39 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que l'école est établie par le centre de services scolaire;

ATTENDU que les Actes d'établissement 2026-2027 ont fait l'objet des consultations de rigueur;

CONSIDÉRANT les prévisions qui réfèrent à la clientèle pour la prochaine année scolaire connue à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER les Actes d'établissement 2026-2027 comme présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 029 – 2025-12-16

10.2. Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfère le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles et l'obligation pour le Centre de services scolaire d'en adopter annuellement une nouvelle version.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 211 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que le centre de services scolaire établit un plan triennal de répartition et de destination de ses immeubles;

ATTENDU que le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 a fait l'objet des consultations de rigueur;

CONSIDÉRANT les prévisions qui réfèrent à la clientèle pour les prochaines années scolaires connues à ce jour;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Nicolas Cervant-Caron **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER le Plan triennal de répartition et de destination des immeubles 2026-2029 comme présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 030 – 2025-12-16

10.3. Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2026-2027

Au bénéfice des administrateurs, la directrice générale explique à quoi réfère la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles et l'obligation pour le Centre de services scolaire d'en adopter annuellement une nouvelle version.

Après discussions, la résolution suivante est adoptée :

ATTENDU l'article 239 de la *Loi sur l'instruction publique* (L.R.Q., c. I-13.3), qui stipule que le centre de services scolaire établit les critères d'inscription et les règles de répartition des élèves dans les écoles;

ATTENDU qu'en vertu du quatrième alinéa de l'article 239 de la Loi, les critères d'inscription doivent être adoptés et mis en vigueur au moins 15 jours avant le début de la période d'inscription des élèves;

ATTENDU que la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2026-2027 a fait l'objet des consultations de rigueur;

IL EST PROPOSÉ par madame Yolande Pelletier **ET RÉSOLU :**

D'ADOPTER la Politique sur les critères d'inscription et règles de répartition des élèves dans les écoles 2026-2027 comme présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 031 – 2025-12-16

10.4. Demande et gestion du compte de carte de crédit Desjardins

Avant le début des délibérations, monsieur Nicolas Cervant-Caron et mesdames Louise Ouellet et Édith Tremblay déclarent leur intérêt relativement à ce point et se retirent des discussions et de la prise de décision.

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs fait affaire avec la CAISSE DESJARDINS DU TÉMISCOUATA et la CAISSE DESJARDINS DES BASQUES pour ses besoins financiers;

CONSIDÉRANT QUE le Centre de services scolaire est titulaire de certaines cartes de crédit pour les besoins courants de l'organisme;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de désigner les représentants du Centre de services scolaire devant agir à titre de représentant de l'organisme pour les

cartes de crédit détenues auprès des institutions ci-haut nommées, ainsi que pour toute autre carte de crédit présentement détenu ou à être détenu par le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs;

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs délègue aux personnes identifiées ci-après le pouvoir de contracter en vue de demander l'émission de cartes de crédit Desjardins (« les Cartes »), incluant leur renouvellement à l'échéance et leur remplacement si nécessaire, et ce, avec la ou les limites de crédit octroyées par la Fédération des caisses Desjardins du Québec (« la Fédération »);

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs soit débitrice envers la Fédération des sommes avancées et de toutes autres dettes liées à l'utilisation des Cartes et de tout produit qui s'y rattache, incluant les sommes pouvant excéder la ou les limites de crédit applicables ainsi que des intérêts et des frais applicables;

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs s'engage à ce que les Cartes soient utilisées selon les modalités du contrat de crédit variable de la Fédération et soit responsable de toutes dettes et obligations découlant du non-respect de ces modalités;

QUE les personnes identifiées ci-après soient autorisées à signer tout document utile ou nécessaire pour donner plein effet à cette résolution, à demander toute modification à l'égard des Cartes émises, incluant toute majoration de la ou des limites de crédit, et qu'elles aient tous les droits et pouvoirs reliés à la gestion et à l'utilisation du compte relatif à ces Cartes;

QUE les personnes identifiées ci-après puissent désigner à la Fédération des personnes responsables d'assurer la gestion du compte des Cartes, incluant notamment la désignation et la révocation des représentants de l'entreprise autorisés à obtenir une Carte, la répartition et la modification des limites de crédit autorisées des Cartes ainsi que l'ajout et le retrait d'options liées aux Cartes, le cas échéant;

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

- ✓ Le/la Directeur/Directrice général(e) du Centre de services scolaire
OU
- ✓ Le/la Directeur/Directrice général(e) adjoint(e) du Centre de services scolaire
OU
- ✓ Le/la Directeur/Directrice du Service des ressources financières
OU
- ✓ Le/la Coordonnateur/coordonnatrice du Service des ressources financières.

D'AUTORISER la directrice du Service des finances, madame Emmanuelle Ouellet, à signer tout document requis par l'institution financière pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 032 – 2025-12-16

10.5. Mandat d'achats photocopieurs

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire en matière d'imprimante et de cartouches d'encre;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire est maintenant tenu de procéder à l'achat de tels équipements via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT le mandat d'achat 2025-8216-50-01 – relatif à l'acquisition d'imprimantes multifonctions et cartouches originales émit par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que le mandat est valide pour une période initiale de 96 mois (du 30 novembre 2025 au 29 novembre 2033) soit 3 années pour l'acquisition et 5 années pour la continuité de paiements des locations et des coûts par pages;

CONSIDÉRANT que la valeur d'engagement estimée des cartouches est de 30 000 \$ pour trois ans et que celle des photocopieurs est de 390 000 \$ pour 8 ans;

CONSIDÉRANT que la valeur de cet engagement dépasse les seuils pouvant être autorisés par la directrice générale en vertu du Règlement n° 2 - *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs* et que l'autorisation du conseil d'administration est alors requise;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Claude Breault **ET RÉSOLU :**

D'AUTORISER le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à participer au regroupement d'achats 2025-8216-50-01 – relatif à l'acquisition d'imprimantes multifonctions et cartouches originales;

D'AUTORISER le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à participer audit regroupement de manière différée, une fois que les engagements actuels avec le CNAR seront arrivés à échéance;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le mandat ou tout document à cet effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 033 – 2025-12-16

10.6. Entente de mutualisation : Bureau de santé

CONSIDÉRANT que les questions relatives aux absences du personnel pour des durées de plus de cinq (5) jours et donnant droit à une indemnité de remplacement du revenu nécessitent une gestion rigoureuse et uniforme;

CONSIDÉRANT que l'article 215.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*, et les orientations ministérielles encouragent les centres de services scolaires à partager entre eux leurs ressources et leur expertise lorsque possible;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des autres centres de services scolaires de la région de l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de mettre en place un Service régional de santé au travail visant à harmoniser et optimiser la prestation des services en matière de gestion des absences et de santé au travail;

CONSIDÉRANT que l'objet de l'entente est la mise sur pied et l'opération d'un Service régional de santé au travail dont pourront bénéficier toutes les parties signataires;

CONSIDÉRANT que la présente entente est conclue en vertu des articles 214, 215.2 et 215.3 de la *Loi sur l'instruction publique*;

CONSIDÉRANT que l'entente prévoit la délégation, au centre de services scolaire mandataire, de la gestion des ressources matérielles et financières affectées au Service régional de santé au travail, de la supervision fonctionnelle du personnel concerné ainsi que de la conclusion des contrats et ententes nécessaires à l'exécution du mandat;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser formellement l'adhésion du Centre de services scolaire à ce projet d'entente et d'en déléguer la signature ainsi que la mise en œuvre.

IL EST PROPOSÉ par madame Julie Thibault **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs intègre le projet d'entente visant la création, la mise sur pied et l'opération d'un Service régional de santé au travail, tel que soumis aux membres;

QUE le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer l'entente et tous les documents requis pour y donner effet au nom du Centre de services scolaire;

QUE le conseil d'administration délègue également à la directrice générale la gestion du projet, incluant la coordination avec les parties, l'administration des ressources matérielles et financières octroyées, la supervision fonctionnelle du personnel impliqué ainsi que la conclusion des contrats et ententes nécessaires à l'exécution du mandat prévu à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 034 – 2025-12-16

10.7. Entente de mutualisation : FP

CONSIDÉRANT les nombreux défis présents au niveau de la formation professionnelle, notamment au niveau de l'offre de formation et du recrutement des élèves;

CONSIDÉRANT que l'article 215.2 de la *Loi sur l'Instruction publique*, et les orientations ministérielles encourage les centres de services scolaires à partager entre eux leurs ressources et leur expertise lorsque possible;

CONSIDÉRANT les démarches déjà entreprises auprès des autres centres de services scolaires de la région de l'Est du Québec;

CONSIDÉRANT la volonté des parties de mettre en place un Service régional en formation professionnelle visant à harmoniser et optimiser la prestation des services en formation professionnelle;

CONSIDÉRANT que cette entente bénéficiera à toutes les parties signataires;

CONSIDÉRANT que la présente entente est conclue en vertu des articles 214, 215.2 et 215.3 de la *Loi sur l'Instruction publique*;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser formellement l'adhésion du Centre de services scolaire à ce projet d'entente et d'en déléguer la signature ainsi que la mise en œuvre.

IL EST PROPOSÉ par madame Marie-Hélène Lebel **ET RÉSOLU :**

QUE le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs intègre le projet d'entente visant la création, la mise sur pied et l'opération d'un Service régional en formation professionnelle, tel que soumis aux membres;

QUE le conseil d'administration autorise la directrice générale à signer l'entente et tous les documents requis pour y donner effet au nom du Centre de services scolaire;

QUE le conseil d'administration délègue également à la directrice générale la gestion du projet, incluant la coordination avec les parties, l'administration des ressources matérielles et financières octroyées, la supervision fonctionnelle du personnel impliqué ainsi que la conclusion des contrats et ententes nécessaires à l'exécution du mandat prévu à l'entente.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 035 – 2025-12-16

10.8. Mandat d'achat iPads

CONSIDÉRANT les besoins du Centre de services scolaire en matière de tablettes électroniques pour les chariots-école et les besoins de son personnel;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire est maintenant tenu de procéder à l'achat de tels équipements via le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que le mandat d'achat 2024-7542-50-01 – relatif à l'acquisition d'équipement pédagogique numérique émis par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG);

CONSIDÉRANT que le mandat est valide pour une période initiale de 12 mois et une option de renouvellement de trois mois (du 9 décembre 2024 au 9 mars 2026);

CONSIDÉRANT que la valeur d'engagement estimé pour l'achat de tablette électronique est de 179 600,00 \$, taxes en sus;

CONSIDÉRANT que la valeur de cet engagement dépasse les seuils pouvant être autorisés par la directrice générale en vertu du Règlement n° 2 – *Règlement sur la délégation des fonctions et pouvoirs du Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs* et que l'autorisation du conseil d'administration est alors requise;

IL EST PROPOSÉ par madame Cynthia Belzile **ET RÉSOLU :**

D'AUTORISER le Centre de services scolaire du Fleuve-et-des-Lacs à participer au regroupement d'achats 2024-7542-50-01 – relatif à l'acquisition d'équipement pédago numérique;

D'AUTORISER la directrice générale à signer le formulaire d'adhésion au mandat;

D'AUTORISER la direction du Service des ressources informationnelles à signer tous les documents s'y rapportant.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION : CA 036 – 2025-12-16

11. Rapport des directions de service

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

12. Affaires diverses

Aucun élément n'est présenté sous cette rubrique.

13. Bons coups

13.1. Jeux spéciaux : Motion de félicitations de la MRC de Témiscouata

Madame Nancy Couture dépose aux administrateurs une motion de félicitations de la MRC de Témiscouata pour la récente tenue des jeux spéciaux qui a également fait l'objet des bons coups soulignés lors de la rencontre du conseil d'administration de novembre 2025. Encore une fois bravo à toutes les personnes impliquées.

13.2. Ensemble vocal symphonies des Lacs

Madame Yolande Pelletier tient à féliciter les 33 choristes et la chef de chœur, madame Céline Beaulieu, pour le récent concert de Noël tenu le 14 décembre dernier à l'École secondaire de Cabano. Les choristes ont donné avec énergie et justesse une représentation à la fois festive et nostalgique aux nombreux spectateurs. Il est à noter que les profits amassés lors de ce spectacle seront remis à parts égales à la Fondation pour la persévérance scolaire du Fleuve-et-des-Lacs et à Re-Source Familles. Un grand merci à l'ensemble vocal de la symphonie pour votre générosité qui fera un très grand bien à nos élèves et aux familles dans le besoin.

14. Huis clos

Le conseil d'administration s'est réuni à huis clos de 20 h 30 à 20 h 36.

15. Clôture de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38.

Édith Tremblay, présidente

Vincent Pelletier, secrétaire général